

Le responsable communication et son adjoint-e sont mandatés par le comité directeur et le président pour assurer la communication interne et externe du Club. Ils/elles contribuent à la visibilité, à l'attractivité et à la cohésion du Club, dans le respect des valeurs du Club Alpin Français. Ils/elles rendent compte de leurs actions au comité directeur et au président.

Communication interne

- Diffusion régulière des informations du club auprès des adhérents
- Archivage des documents et supports de communication

Communication externe

- Valorisation des activités, sorties, formations et événements du club
- Promotion de l'image et des valeurs du Club Alpin Français

Outils de communication

- Animation des pages du club (Facebook, Instagram, autres selon usage)
- Publication de contenus (textes, photos, comptes rendus d'activités)
- Modération des commentaires et messages
- Respect du droit à l'image et des règles de communication de la FFCAM

Supports de communication

- Création et mise à jour des supports : affiches, flyers, visuels numériques
- Aide à la rédaction des contenus (textes courts, annonces, articles)
- Harmonisation des supports avec la charte graphique du CAF
- Conservation et organisation des ressources (photos, visuels, logos)

Coordination et organisation

- Travail en lien étroit avec le président, le comité directeur et les responsables d'activités
- Recueil des informations nécessaires auprès des encadrants et commissions
- Proposition d'axes ou d'actions de communication au comité directeur
- Transmission des accès et procédures à l'adjoint-e et aux successeurs

Responsabilités et limites

- Respect des décisions du comité directeur
- Respect de la réglementation (RGPD, droit à l'image, communication associative)
- Validation préalable du CD pour toute communication sensible engageant le club